Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Swiss Life Funds (F) Equity France Minimum Volatility C (ISIN : FR0007024294)
OPCVM de droit français
Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Management (France),

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Action françaises. Swiss Life Funds (F) Equity France Minimum Volatility est un fonds dont l'objectif est de battre, sur des périodes glissantes de 5 ans, la performance de l'indice CAC 40 en s'appuyant sur une approche quantitative, pour construire et gérer un portefeuille présentant un risque de volatilité minimum (matérialisé par la variance) au regard de l'univers d'investissement du fonds.Pour atteindre son objectif, le fonds sera exposé sans contraintes sectorielles aux actions françaises (75% au moins en actions éligibles au PEA dont 60% minimum d'actions françaises), principalement des moyennes et grandes capitalisations mais aussi dans des valeurs représentatives de l'indice CAC Mid & Small (MS190). Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% de son actif dans des actions de sociétés de la zone euro de petites, moyennes et grandes capitalisations sans contraintes sectorielles.La sélection des titres sera effectuée selon une méthodologie de type minimum variance qui vise à obtenir la combinaison de titres dont le risque ex-ante est minimal compte tenu de l'univers de départ et des conditions de marché.L'exposition au risque actions (actions, OPC actions, produits dérivés) est au minimum de 75% et au maximum de 100% de l'actif net du fonds.Dans la limite de 25% de son actif net, le fonds peut détenir des instruments du marché monétaire : bons du trésor français, certificats de dépôt, titres de créances négociables inférieurs à 3 mois et de notation minimale BBB- (S&P) ou notation équivalente par d'autres agences (Moody's) ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion met en œuvre une politique de gestion des risques appropriée et rigoureuse lui permettant d'évaluer la qualité des actifs du portefeuille. Elle ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour sélectionner les actifs. Elle dispose d'une procédure interne permettant une évaluation précise et indépendante des émissions. Par ailleurs, que ce soit lors de l'acquisition du titre ou en cours de vie, en cas d'évolution de sa notation, le gérant procède à sa propre analyse du risque de crédit pour décider de céder ou non le titre.

- Instruments dérivés du marché actions : dans la limite de 100% maximum de l'actif net du Fonds dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille, sans surexposition.
- OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger : le fonds peut investir dans des OPCVM français ou européens détenant eux-mêmes moins de 10% de leur actif net de parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères des articles R.214-13 et R214-25 du code monétaire et financier.
- Emprunts d'espèces : jusqu'à 10% de l'actif net.
- Dépôts : jusqu'à 10% de l'actif net.
- Opérations de prises en pensions livrées et prêt de titres sans effet de levier : dans la limite de 10% de l'actif net.
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Demandes de souscription et de rachat : chaque jour jusqu'à 11h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

La catégorie de risque 5 du fonds s'explique par une exposition au marché des actions françaises, le gérant ayant la possibilité d'exposer le fonds au risque actions (actions, OPCVM actions, produits dérivés) entre minimum 75% et au maximum 100% de l'actif net.
Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Il concerne la baisse de la valorisation des obligations et des titres de créances négociables en cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur, la valeur du titre peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur, la valeur du titre peut être nulle, entrainant en conséquence une baisse de la valeur liquidative de la part. L'exposition aux obligations à caractère spéculatif (à haut rendement) peut entrainer des variations plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM sous-jacent. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis-à-vis du fonds. Cet évènement se traduira alors par un impact négatif sur sa valeur liquidative du fonds. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues soit sous forme d'appels de marge soit sous forme de collatéral.
- Risque opérationnel : Le risque opérationnel est le risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la SGP, ou résultant d'événements extérieurs.
- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels et aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières : Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative de la SICAV en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le FCP peut également recourir à des opérations de financement sur titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pris en charge par votre Entreprise. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,01%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance : Néant	

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

Les frais courants sont calculés une fois par an à la clôture de l'exercice du Fonds (31/12/2018) et comprennent l'ensemble des coûts prélevés l'année passée. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre et n'inclut pas :

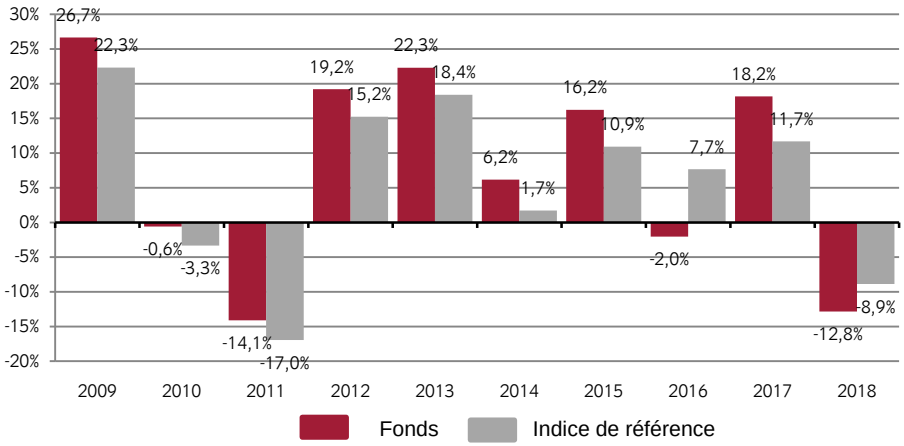
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds,

- les éventuelles commissions de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section relative aux frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site internet : www.swisslife-am.com

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions/parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Informations complémentaires :

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances indiquées.
- Devise de référence : EUR.
- Indicateur de référence : CAC 40Un changement de stratégie de gestion a été effectué à compter du 01/12/2012.
- Date de création du fonds : 23/06/1998
- Date de création de la part : 23/06/1998

Informations pratiques

- Dépositaire : SwissLife Banque Privée
- De plus amples informations sur le fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part du Fonds) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Management (France) 7, rue Belgrand, F-92682 Levallois-Perret cedex.La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Elle est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).Les informations relatives aux parts du Fonds sont également disponibles sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.Le FCP est éligible au PEA.
- Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel.
- Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.swisslife-am.com).
- La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.swisslife-am.com et sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Swiss Life Asset Management (France) est une société de gestion agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 11/02/2019.